

Actions collectives

LES ACTIONS CLÉS EN MAIN



Bulletin à retourner à l'organisme de formation : sdesousa@asmfp-idf.com

Entreprise	
Raison sociale :	Nom du contact :
SIRET :	Fonction :
Localité :	Mail :
Effectif salariés :	Téléphone :

En cochant cette case, je réalise ma demande de gestion et de financement à l'ADEFIM et j'ai bien pris en compte des mentions ci-dessous :

« L'OPCAIM règle les coûts pédagogiques liés à la formation à laquelle vous inscrivez un ou plusieurs de vos salariés, vous faites, à travers le présent document, la demande à votre OPCA, d'engager votre dossier à hauteur du coût pédagogique réel + 3% de frais de gestion ».

Attention les heures d'absences vous seront facturées.

IMPORTANT :

Même financées, ces actions ont un coût.

Toute annulation ou report doit être signalé immédiatement et fera l'objet d'une facturation comme suit :

o Moins de 10 jours calendaires avant la date du premier jour de la session de formation : Facturation du coût de l'action.

Total à régler :

.....€ HT (dont 3% de frais de gestion)

Soit.....€ TTC



Afin de connaître les modalités de financement, il faudra contacter votre conseiller formation Adefim Ile-de-France.

Si vous ne connaissez pas votre conseiller formation, vous trouverez ses coordonnées sous le lien suivant :

<https://www.adezim-idf.org/pratico-pratique/nous-contacter/> ou nous contacter à l'adresse suivante : clesenmain@adezim-idf.org

Fait à,

Le,

Signature et Tampon



Organisme Paritaire
Collecteur Agréé
des Industries
de la Métallurgie

